

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 11 août 2023

Cyanobactéries dans la rivière La Mayenne : les collectivités, partenaires de l'État dans l'expérimentation de surveillance du développement de cyanobactéries pour l'été 2023

La formation des [cyanobactéries](#), micro-organismes photosynthétiques, est favorisée par les fortes chaleurs et l'ensoleillement. Certaines cyanobactéries produisent des toxines pouvant provoquer des troubles de la santé chez l'homme (digestifs, neurologiques, cutanés) et chez certains animaux.

Afin de limiter le risque sanitaire sur la rivière La Mayenne, accru en période estivale, un programme de surveillance du développement de cyanobactéries est actuellement expérimenté.

Cette expérimentation repose sur la libre participation des collectivités. Le dispositif retenu confie aux collectivités volontaires la réalisation des mesures ; les services de l'État mettent à disposition des kits de mesure, et coordonnent le protocole de mesure, le déclenchement des analyses, puis la lecture des tests par les collectivités. Si des microcystines (toxine produite par les cyanobactéries) sont mesurées, un arrêté préfectoral est pris, définissant des préconisations et des restrictions des pratiques liées à la rivière.

À compter de ce vendredi 11 août, la ville de Laval rejoint l'expérimentation, désormais menée grâce à la participation des 3 chef-lieux des arrondissements du département : les villes de Mayenne, Château-Gontier et Laval.

Avec le retour des beaux jours, la Ville de Laval rejoint naturellement l'expérimentation menée par la préfecture, notamment pour que toutes les activités nautiques, dynamiques pendant la période estivale, puissent se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité. C'est aussi l'occasion d'une sensibilisation et de communication sur ce sujet de santé publique.

Ville de Laval

En amont du week-end, en vue d'actualiser les précautions et les restrictions d'usages notamment en matière d'activités nautiques, de nouveaux prélèvements et analyses seront réalisés ce vendredi 11 août.

Retrouvez le calendrier prévisionnel des mesures sur :

<https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/50224/367785/file/calendrier%20mesures%20cyano.pdf>

Retrouvez plus d'informations sur :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cyanobacteries/Cyanobacteries-adopter-les-bons-gestes-un-enjeu-sanitaire>

Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

1/1